Affaire de la National American Bank.

QUATRIÈME JOUR.

LES TÉMOIGNAGES DE LA POURSUITE.

A 10 heures, la cour entre en séance. L'appel des témoins est fait, et M. Thomas, qui était sur la sellette, hier, à la fin de l'audience, est appelé de nouveau.

On lui demande s'il a fait avec quelqu'un des accusés, une transaction quelconque autre que celle dont il a été question, hier. Il répond qu'il a un billet de $720, en date du 18 mai 1896, payable 90 jours après date, fait par Girault et endossé par lui. Il avait, pour garantie collatérale, Girault, de la Banque Nationale Américaine. Le billet a été présenté par M Claude Smith, de la maison J. O. Bigelow et Cie. Ce n'était que le renouvellement du billet du 12 septembre 1894. Il donne un chèque pour le billet ; il croit l'avoir encore et le produira.

Le nouveau document est pris comme pièce de conviction par l'avocat de district.

Le Caps. Henriques fait objection à la production de ce billet, mais la cour passe outre.

Il y a eu aussi un billet de $3,400 en date du 11 mai, 1896, payable à six mois de date, endossé par Girault et Underwood et signé par Gardes, sur une sécurité de 41 actions de la banque Américaine; ce billet fait par H. L. Huntington, était endossé par Underwood. Aussi, plus tard, le témoin a-t-il obtenu un jugement contre Underwood et Gardes.

Le billet est entre les mains du gouvernement. C'est une nouvelle pièce à conviction entre les mains de la poursuite.

Ce n'est pas tout. Comme président de la Banque Nationale du Peuple de la Nouvelle-Ibérie, M. Thomas a eu d'autres relations avec les accusés.

Il a escompté un billet de $5000, en date du 8 avril 1996, signé par M. W. W Girault, endossé par Girault, Gardes et Underwood et garanti par le cashier de la Banque Américaine. Le billet a été protesté, et n'est pas encore payé. L'affaire avait été faite par l'entremise de Claude Smith de la maison Bigelow et Cie.

Le billet et le protêt sont devenus une nouvelle pièce de conviction pour la poursuite.

M. Henriques objecte, mais la Cour passe outre.

Comme on demandait à M. Thomas quels étaient les motifs qui l'engageaient à se prêter à ces transactions, il répond qu'il devait ajouter foi aux états de situation publiés par la banque et à la valeur, sur le marché, des actions de cette banque.

M. Gurley dit que ce fait prouve que les accusés trompaient le public sur la situation de cette institution.

Le témoin ajoute que les états de situation dont il parle et qui étaient faits par les officiers de la banque, différaient de ceux qu'ils envoyaient au contrôleur et dans lesquels ils n'entraient dans aucun détail. C'est sur ces états publiés et expédiés à Washington que le témoin a escompté les billets en question.

On appelle le témoin E. F. Shields. Il est secrétaire de la American Investment and Loan Co. A ce titre, il est douvu une des parties qui ont fait un prêt à Girault et Underwood. C'était le 14 juillet 1896. L'emprunt était fait sur demande d'un M. Perkins ; il s'élevait à $4,500, sur bonne sécurité. Perkins est un agent d'assurance sur la vie. L'affaire fut soumise au comité de finances qui négocia un emprunt de $4,000, reposant sur 50 actions de la banque américaine. Le témoin a ce billet. Il porte la signature W. W. Girault, et l'endossement est fait par W. W. Girault et Underwood. C. W. Smith a signé comme témoin.

M. Shields connaissait peu la signature Girault ; mais la signature de Underwood lui était familière. Ces signatures devaient lui suffire.

Le billet n'a jamais été payé. Il a été présenté la veille de la faillite de la banque. On sait le reste.

Comme M. Gurley demande à ce témoin comment il avait pu faire une pareille avance, il répond que M. Girault était caissier de la banque, ce qui devait lui assurer la confiance du public. Il devait connaître l'état de son institution et ne pouvait pas offrir comme garantie collatérale des actions qu'elle valaient rien. D'ailleurs, les actions étaient alors cotées 102. Le billet devient, entre les mains de la poursuite, une nouvelle pièce de conviction.

Le troisième témoin, T. J. Majors, habite la Nouvelle Orléans, depuis 1883 fait des affaires de coton, depuis 1886 En juin dernier, il a escompté un billet, portant la signature d'Underwood, et endossé par Girault, sur une sécurité de 50 actions de la Banque Américaine.

Il a, très naturellement, escompté le billet, puisque les actions étaient au-dessus du pair, à la Bourse, et que l'état de la Banque prouvait qu'elle avait donné un dividende.

Le billet était de $4,700 ; c'est une pièce de conviction pour la poursuite.

Le billet a été payé à Smith ; il était payable à J O. Bigelow et Cie.

Le témoin dit à l'avocat Clegg que ça été là sa première opération sur les actions de banque.

Le quatrième témoin, M. J J. Manson, de la maison Manson et Cie, marchand de sel.

Il a un billet de Thos H. Underwood et Cie qui a été renouvelé et a été négocié par Bigelow et Cie ou plutôt par Perkins, au nom de Bigelow. Le billet porte la date du 30 juillet 1896. Il est signé Thos H. Underwood et Cie et endossé par Thos Underwood et Cie. Il a pour sécurité 75 actions de la banque, dont 10 sont endossées par Girault et les 65 autres par Thos H. Underwood et Cie.

Le billet n'a jamais été payé, il a été protesté ; il est actuellement l'objet d'une poursuite. C'est Perkins qui a touché l'argent comme représentant de Bigelow et Cie. Le témoin a agi de bonne foi, se basant sur les états de situation publiés par la Banque et la cote des actions de cette institution qui était au-dessus du pair.

Ce n'est pas lui, Manson, qui a institué la poursuite, mais son avocat, Sam. L. Gilmore.

Cette pièce de M. Manson est mise en réserve pour le moment ; il manque, paraît-il, une formalité.

M. R S Perry, chemisier, faisant, ici, le commerce depuis plus de 20 ans ; a fait des affaires avec Thos. H Underwood et Cie, leur a avancé $2,000 sur un billet payable en un an, sur une garantie de 25 actions de la banque Américaine.

Le billet est signé Thos. H Underwood et endossé par Underwood. Le certificat d'action est au nom du Underwood.

La transaction a été faite par l'intermédiaire de Claude Smith, de la maison Bigelow. Le témoin a agi en pleine confiance.

Les états de situation de la banque indiquaient que l'institution faisait de bonnes affaires et ses actions étaient au-dessus du pair.

Le billet n'a jamais été payé ; mais le témoin s'est servi du certificat pour faire un emprunt sur une autre banque.

H. H. Testard, marchand de bicycles, a, par l'intermédiaire de la maison Bigelow et Cie, fait une avance de $1,000 sur un billet signé Thos H. Underwood et endossé par Girault. Le certificat d'actions était fait au nom de Bigelow Les actions ayant baissé, le témoin a demandé à Underwood de couvrir la différence.

Celui-ci, ne l'ayant pas fait, le témoin a été obligé de prendre les actions en son nom.

Le billet a été, depuis, presqu'entièrement payé, à $40 près.

Ici, la défense fait des objections, comme à l'ordinaire, mais M. Gurley déclare qu'il prouvera la parfaite connexion de cette affaire, avec la Banque Nationale Américaine.

A 1 heure, la Cour s'ajourne jusqu'à 2 heures de relevée.

A 2 heures, l'audience est reprise.

Quelques jurés, paraît-il, ont écrit des lettres à leurs familles. Le juge en a pris connaissance ; elles ne contiennent rien qui ait rapport au procès dans lequel ils ont à jouer le principal rôle. Il demande si l'on s'oppose à ce que les lettres soient envoyées à destination. Accordé.

A. C. Woelper, caissier de la Metropolitan Bank, a fait des affaires avec Girault et Underwood. Il a un billet de $5,000 avec une sécurité de 4 actions de la Banque Américaine. Ce billet est payable à la Metropolitan Bank ; il est signé Thos. Underwood et endossé par Gardes. L'affaire a été faite par l'intermédiaire de la maison Bigelow.

La défense s'oppose à ce que ce billet serve de pièce à conviction, mais la cour passe outre. La défense fait ses réserves et le témoin continue. L'emprunt a été négocié par Bigelow, agissant comme agent de Underwood. L'argent a été versé à Th. H. Underwood. Il s'agissait d'un billet que l'on renouvelait. Le chèque était un chèque de caissier. Sur quoi la défense se récrie. Le juge passe outre.

Après explication, il se trouve que le caissier Smith, n'est autre que le Smith de la maison Bigelow.

La banque Metropolitan a également escompté un billet de $5,000, le 28 avril 1896, sur 60 actions de la banque Américaine. Le témoin ne peut fournir le billet, il est entre les mains du juge de la Cour Civile de District.

Le témoin, H. C. Cage, un avocat, est porteur d'un billet de $5,000, avec une sécurité de 60 actions de la banque Américaine. L'emprunt a été fait par une transaction entre Mme A. S. Baldwin et Thos. H Underwood. Le billet, signé Thos. H. Underwood, est endossé par Underwood, avec Girault comme témoin.

C'est une nouvelle pièce de conviction pour la poursuite.

Le témoin qui suit est M. W. Wagnespack, avocat de Mme Vve. Juge Poché. Il a épousé la fille du juge. La transaction en question a été faite, quelques mois avant la mort du juge Depuis lors, c'est M. Lemoine qui a fait les affaires de la famille.

M. Lemoine paraît ensuite. Il est employé par la compagnie Southern Express ; mais il était auparavant courtier. En cette qualité il a participé à la transaction entre M. Underwood et M. Poché. Il reconnaît parfaitement le billet ; il était garanti par des actions de la banque nationale Américaine. Il a livré les actions au juge.

M. Jeff. O. Hardin fait le commerce des produits de l'Ouest ; il a escompté pour M. Girault, le 8 mars 1894, un billet de $3,000. Il n'a pas l'original, mais le renouvellement ; le billet a été, en effet, renouvelé deux fois. La sécurité était 38 actions de la Banque Américaine. L'argent a été versé dans les mains de Bigelow, courtier de M. Girault.

Le témoin a fait cette avance de bonne foi ; il croyait la banque parfaitement solvable ; il y faisait ses dépôts.

M. Gurley prend également le billet et les actions comme pièces à conviction, ce à quoi s'oppose, comme d'ordinaire, la défense.

Le billet n'a jamais été payé ; mais à chaque renouvellement du billet, le témoin a reçu les intérêts correctement.

Le témoin suivant M. J. M. Gore, est teneur de livres dans le département du trésor, à l'Hôtel-de-Ville. Il a fait, pour sa mère et sa tante, une avance de $6,100 à Thos. H. Underwood. Le billet était signé Girault et garanti par 61 actions de la banque. Sur remboursement de $2,500 par la maison Bigelow, il a rendu un certain nombre d'actions qui servaient de sécurité et n'en a gardé que 41. Le reste n'a jamais été payé. La pour ulte se fait contre Thos. H Underwood et W. W. Girault.

Le prochain témoin est M. J. Poché, fils du juge Poché. Smith est venu le trouver et lui a demandé si sa mère ne consentirait pas à renouveler ses billets. Il a alors, sur l'avis de sa mère, consulté les journaux, les états de situation de la banque, elle était bien cotée à la Bourse. Il a cru devoir conseiller à sa mère de renouveler. Il y avait deux billets, l'un de $4,000, l'autre, de $7,500; en tout, $11,500.

A ce moment il s'élève une vive discussion entre la poursuite et la défense au sujet de la présentation d'un chèque. La défense s'y oppose, la poursuite insiste pour cette déposition, attendu qu'il en résulte, suivant elle, la preuve d'une intention de fraude de la part des accusés.

Le juge Parlange déclare qu'il décidera la question, demain matin.

Il est 5 heures 20 La cour s'ajourne à demain matin, à 10 heures.

Le premier témoin sera encore M. Poché, dont le témoignage n'est pas terminé.

Le fleuve.

Aucun incident notable ne s'est produit sur notre levée dans les dernières vingt-quatre heures.

La population est toujours en proie aux plus vives inquiétudes ; et les promenades ont été nombreuses sur les quais hier, du matin au soir, allant et venant. La Commission des levées ne s'épargne aucun effort pour prévenir la moindre brèche aux digues ; elle a fait, comme nous l'avons dit dans notre dernier rapport, consolider les points qui lui paraissaient les plus faibles.

Le fleuve monte toujours, mais lentement. Hier matin il marquait à l'échiage 17 4 pouces; et hier soir à 10 heures, 17.6

Ce qui, depuis deux ou trois jours, est consolant à noter, c'est que les courants qui se croisaient et s'entrecroisaient, ne sont pas aussi impétueux qu'avant. Hier matin cependant, le vent et la pluie ont fait rage pendant plusieurs heures, et ont fait craindre une aggravation de la situation.

Les compagnies de chemins de fer ont mis à la disposition de la Commission des levées un grand nombre de chars pour transporter à bref délai, le cas échéant, toute les sacs de sable et la terre qu'il faudrait besoin.

Le commissaire des Travaux Publics, lui aussi, s'est mis à la disposition des commissaires des levées, en donnant l'ordre à ses charretiers de se tenir prêts à faire du service s'il arrivait qu'une crevasse se déclarât en ville.

De l'autre côté du fleuve, à McDonoghville et à Algier, on travaille activement à la consolidation des levées. La compagnie du chemin de fer Southern Pacific d'un côté, la Commission des levées de l'autre, exercent une très utile surveillance.

Nomination de M. Wm. C. Dufour.

La nouvelle que nous donnions l'autre jour sous toute réserve, c'est confirmée hier : M. Willie C. Dufour a été nommé sous-avocat de district c'est-à-dire l'avocat représentant l'Etat devant les cours de police correctionnelle.

Ce choix est des plus heureux, car M Dufour réunit tout pour faire honneur au mandat : activité, fermeté, compétence et honorabilité.

Le Teint De Toute Dame

devrait être clair et doux; c'est dans l'ordre de la Nature. Pour vous assurer un teint parfait, pour atténuer les traces affaiblies par l'action de savons impropres, pour nettoyer et éclaircir, servez-vous du

SAVON D'HEISKELL

Il fait disparaître les taches de rousseur, le hâle et le bronzé de la peau. Il guérit toutes les affections peu graves de la peau. Chez les pharmaciens ou par la poste, le pain: 25c. Echantillon contre reçu d'un timbre-poste.

Johnston, Holloway & Co., 631 Commerce St., Phila.

Écoutez!

Il y en a qui naissent avec de beaux cheveux, d'autres qui en acquièrent, mais il n'y en a pas auxquels il en pousse de force. Ceux qui acquièrent une belle chevelure font généralement usage de cette préparation favorite pour les cheveux et le cuir chevelu,

La Vigueur des Cheveux d'Ayer

Monastère des Carmélites Déchaussées.

On nous prie d'annoncer que toute cette journée de vendredi, le Saint Sacrement sera exposé à la Chapelle du Monastère des Carmélites déchaussées et qu'à cinq heures ce soir, il y aura bénédiction.

Les personnes désirant faire partie de la "Garde d'Honneur" et ainsi faire une heure d'adoration en présence de l'Ostensoir, le premier vendredi de chaque mois, sont priées de donner leurs noms au Monastère ou à M. E. H. Reynes.

La Foudre.

Un peu avant neuf heures, hier matin, la foudre est tombée sur le toit d'un cottage, rue Laurel 2817 et 2819, occupé par John Braniff et H. Nieneman. Les dégâts qu'elle y a causés sont d'environ $30. Personne n'a été blessé.

NOUVELLES A LA MAIN.

Vols.—Hier après-midi, entre une et deux heures, un individu en passant devant l'établissement de Gus Durel, rue Ste-Anne 515, a volé un sac contenant 40 livres de café.

—L'avant-dernière nuit on voleur a forcé la porte d'entrée du café de Fred Hawkins, rue Gravier, entre Baronne et Carondelet, et en a emporté des cigares d'une valeur de $20 ainsi qu'un magnifique revolver.

Blessure.—Vers deux heures hier après-midi, Herman Suwich, domicilié à l'angle des rues Rocheblave et Perdido, en travaillant dans la manufacture de B. Moses, rue Dryades 420, a eu la main gauche écrasée par une des machines. Il a été conduit à l'hôpital.

La vitalité, épuisée par excès de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

AMUSEMENTS

Académie de Musique. — Le Maître de Forge, "The Ironmaster" a porté du bonheur au talent de Mlle Eugénie Blair ; elle a absolument toutes les qualités qu'exige ce rôle difficile à tenir d'un bout à l'autre, sans faillir, et Mlle Blair n'y faillit jamais. Voilà la véritable artiste dramatique.

St-Charles —"The Galley Slave", l'œuvre peut-être la meilleure de Campbell qui a plusieurs succès à son actif, fait toujours de belles salles au St-Charles. La pièce est bien montée et bien interprétée par une troupe d'élite. De là, le succès dont nous sommes témoins.

Jetée sur les vagues écumantes.

Vous pouvez ne jamais l'avoir été, mais si vous traversez l'Atlantique, même dans e plus grand calme, sans avoir le mal de mer, vous être —oh bien ! un voyageur chanceux, voilà tout. Les vieux loups de mer qui ont passé leur vie sur les vagues de l'océan, qui y sont presque nés, peut-on dire, avec leur "pied marin", souffrent de temps en temps dans une tempête du mal de mer. Les capitaines de navires les touristes, les commis voyageurs et les marins disent qu'il n'y a pas de plus sûre sauvegarde contre les nausées que les "Hostetter's Stomach Bitters", qui sont également efficaces comme préventifs pour les invalides qui voyagent sur les chemins de fer ou bateaux à vapeur et qui quelquefois souffrent autant sur ces moyens de transport que les voyageurs de l'océan. La bile le constipation, les migraines et les désordres d'estomac causés par les influences oppressives du climat ou par des nourritures ou des eaux malsaines, cèdent toujours promptement aux Bitters. Ce remède populaire guérit aussi les rhumatismes, les désordres des rognons et des nerfs et les infirmités inédentes au vieil âge.

McCUNE—Décédée jeudi après midi, 1er avril 1897, à 5:30 heures, Mme Sue McCUNE, née Dubois Burdge, épouse de G. T. Cc une, propriétaire du "Morning Star." Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu samedi matin, à 10 heures, de sa dernière résidence, No 817 rue Girod près Carondelet.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé le 1er avril 1897, à 9 heures et demie A. M. le sociétaire JEAN DUTREECH, âgé de 83 ans, natif de Bordeaux, France. MM les membres de la Société et particulièrement ceux de la catégorie du mois d'avril, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 2 avril 1897, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Mandeville, 1425, près Robertson.

Par ordre du président,

J. M. VERGNOLE.

A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.

2 avril—1f

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbre

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 rue Ste-Anne,

Téléphone No 1043.

14mars—3m

TEXAS EL PASO T AND P ROUTE PACIFIC

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE

Bureau des Billets : 632 Canal,

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages
Ex. de Ft. Worth et Cal...	8:15 a.m.	9:15 a.m.
Ft Worth & Hot Springs Ex	7:20 p.m.	6:55 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connexions à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m a des chars dortoir buffet Pullman à Shreveport, Marshall, Hot Springs et Little Rock ; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:45 a.m. et 7:55 p. m

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O. Lou. J. H. MYERS, agent de ville des passagers, N. O. GASTON MESLIER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. L. S. THORNE Troisième vice-président et directeur-gérant Dallas Tex. 1er janv96—1an

POUR RIRE.

Lui—Soupons-nous ensemble ?
Elle—N'peux pas ; je le lui ai déjà promis.
Lui—Alors, allez au diable !

BANQUES.

GEO W. YOUNG, Président.
R. M. WALMSLEY, 1er Vice-Président.
F. J MAGUIRE, 2me Vice-Président.
W. T. HARDIE, 3me Vice-Président.

RAPPORT TRIMESTRIEL DE LA

PROVIDENT Savings and Safe Deposit Bank,

NO 221 RUE CAMP.

A la clôture des affaires, le 31 mars 1897.

ACTIF.

Prêts à terme, garantis par collatéraux		$14,312 50
Bons portant intérêt		108,615 00
Prêts sur propriétés foncières, (hypothèques)		54,676 92
Propriétés foncières, votre, meubles et installations		70,000 00
Prêts sur demande	$13,006 50	
Comptant	42,204 39	
		55,213 89
Taxes, salaires, dépenses, etc		1,570 00
		$299,393 49

PASSIF.

Fond capital Payé		$100 000 00
Union		2,398 81
Dépôts		$19,994 58
Total		$299,393 49

Je certifie ce qui précède comme étant un rapport vrai et correct.

JOHN J. LAWRENCE, Agissant Calculer.

Assermenté et souscrit par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lou., ce 31me jour de mars 1897.

JAMES J. WOULFE, Notaire Public.

2 avril—1f

ETAT TRIMESTRIEL

—DE LA—

CANAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31me jour de mars 1897.

ACTIF.

Propriétés foncières		$309,558 61
Bons de ville et autres		307,494 50
Actions		18,075 00
Prêts et escomptes en maturité après 90 jours		455,638 18
Prêts et escomptes en maturité 60 jours	$564,986 76	
Prêts sur demande	1,134,419 92	
	$1,698,625 52	
Change à vue	609,285 79	
Espèce, monnaie courante et chèques pour le Clearing House	1,545,910 32—	3,792,841 63
Total		$4,844,587 92

PASSIF.

Fonds capital		$1,000,000 00
Profits non divisés		48,896 44
Dividendes non payés à la New Orleans Cleaning and Banking Company	44 00	
Dividendes non payés à la Banque du Canal	1,278 00	
Dépôts sujets à chèques	3,750,243 48	
Total		$4,844,587 92

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance et croyance.

EDGAR MOTT, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi ce 31ème jour de mars 1897.

(Sceau) A. G. LA PICE, Note're Public.

2 avril—1f

J. HASSINGER, Prés't. J. E MERILH, Vice Prés't

Etat trimestriel de la

GERMANIA SAVING'S BANK,

No 311 RUE DU CAMP

A la clôture des affaires le 31 mars 1897.

ACTIF.

Actions dans d'autres corporations		$17 256 00
Bons portant intérêt		589,092 87
Billets sur hypothèque		453,806 48
Prêts à échéance (garantis par collatéraux)		413 509 95
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		529,194 89
Meubles et installations		750 00
Comptant		329 871 23
Total		$2,334,370 22

PASSIF.

Capital payé		100 000 00
Profits indivis		269,884 62
Profits nets acquis pour le titulaire, après déduction de toutes les dépenses et les intérêts dus pour trois mois aux déposants		17,324 60
Intérêt sur la réserve des dépôts		12,250 00
Dû à 7,449 déposants		1,944,528 80
Dividendes non payés		372 00
Total		$2,334,370 22

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct.

G. AD. BLAFFER, Calculer.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour de mars 1897.

GEO. C. WALSHE, Notaire Public.

Attesté correct :

J. E MERILH,
A. VIZARD

1er avril—3f

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Un Dictionnaire Larousse (nouvelle édition—17 volumes)—absolument neuf et n'ayant jamais servi. S'adresser L. G. Lock Box 511. 31 mars—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN bon ouvrier boulanger désire trouver travail. S'adresser, Duffert, 519 rue Dumaine. 31 mars—1 sem

DEMANDES.

UNE bonne domestique pour faire le ménage et la salle à manger. S'adresser immédiatement au No 820 Esplanade. 25 mars—1f

A LOUER.

A LOUER—Une maison à deux étages rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. S'adresser au No 820 Esplanade. 25 mars—1f

Magasin du Bon Marché

313 Rue Royale

F. ADRIEN BRUNET.

Horloger, Bijoutier, Joaillier

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

1444,896 1an

Nouvelle Orléans, le 1er avril 1897

A partir de cette date nous offrons aux commerçants : Eaux minérales assorties à 20 sous la douzaine. Eau de seltz en syphon à 50 sous la douzaine. Eau de soda en fontaine au cent de 10 gallons à 75 sous par fontaine. Toutes bouteilles, syphons et fontaines doivent être rendues une fois vides. Crescent City Soda and Mineral Waters Co., anciens Nos 270, 272, et 274 rue Royale, Nouvelle-Orléans, Lou.

1er avril—4f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Blank and Co. vs John McCarthy.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 26,195—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, en mon entrepôt No 728 rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le VENDREDI, 2me jour d'avril 1897, à 11 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Le contenu de l'épicerie et buvette consistant en épiceries, vins et liqueurs, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Conditions sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

24 mars—24 31—avril 2

John Blank & Co. vs J. Ben Glandi

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 24,775—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à mon entrepôt, No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 9me jour d'avril 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu d'une épicerie et buvette, et un coffre-fort en fer, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

30 mars—30—avr 2 9

Joseph Bamo vs M. et Mme S. Raite.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans No 22,653—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en mon entrepôt rue Bienville, No 728, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 8me jour d'avril 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, et etc Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

30mars—30—avril 2 8

John Blanker & Co. vs Mme Maelon K. White et son mari.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans, No 26 291—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans le 2ème district de cette ville le LUNDI, 5me jour d'avril 1897, à 11 heures A. M., des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Le contenu d'un bar room consistant en un comptoir, un miroir, vitrine, stove, portraits, pendule, slot machine, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

25 mars—25—2 5 avril

E. H. Chadwick vs Jacob L. Schumann.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans—No 27,766—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le MERCREDI, 7 avril 1897, à 11 heures A. M sur les lieux 2001 rue du Canal, coin de la rue Nord Prieur dans le deuxième district de cette ville, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Le contenu de la pharmacie située au No 2001 rue Canal coin Nord Prieur, consistant en comptoirs, vitrines, "Prescription Case" Coffre-fort, Stove, Bouteilles, Installations, Globes à articles de toilette, Cash Register Drugues, etc.

D'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

27 mars—27—avr 2 7

Veuve Hy Anderson vs Veuve John B. Baldwin.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans, Lou.—No 32,828—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R Richardson juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique MERCREDI, 7 avril 1897, à midi, à mon entrepôt rue Lafayette entre les rues Camp et Magazine, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un lot de meubles de maison, etc, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

28 mars—28—avril 2 7

Brown et Bosley vs H D. Higginbotham.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans, No 27,694—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente en face de mon entrepôt, No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 13ème jour d'avril 1897, à 11 heures A. M

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et actions du défendeur ci-nommé dans et au procès No 50 871, intitulé H. D. Higginbotham vs Mlle José-hine Shakespeare, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions : comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

26 mars—avril 2 9 13

AVIS DE SUCCESSION.

Pierre Seret versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,457—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par R. Randolph Gurley, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
2 avril—2 7 11 Greffier.

Morris Sewis versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,568—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Frank Marquez syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
2avril—2 7 11 Greffier.

Appareils de Fontaines pour Eaux de Seltz.

Véritable Seltzogène D. Fèvre

Même chez que les imitations.

Maison D. Fèvre, fondée en 1825, rue Saint-Honoré, 398, actuellement

9, r. Castex, PARIS

SELTZOGÈNE D. FÈVRE

Breveté S. G. D. G.

comp. et avec accessoires, garanti essayé à 12 atmosph.

SIPHONS à grande et petite levers, en métal brillant, sans et Nage de plomb. Verre de fer chaud blanc ou de couleur, uni ou à côtes.

RÉCOMPENSES à toutes les Expositions.

E. THESSIER seul Fabricant DU VÉRITABLE SELTZOGÈNE D. FÈVRE

Propriété de la maison.

Exiger sur chaque appareil la mention Véritable Seltzogène D. Fèvre et la signature, marque de fabrique. D. Fèvre.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Intérêt dans des Propriétés de valeur.

Frank P. Wigginton vs Linus P. Fowler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 51,584.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 6 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Linus P. Fowler et de la succession et des héritiers du dit Linus P. Fowler, consistant en un quart indivis de cet une propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Une certaine portion de terre dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans désignée comme partie des lots vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre dans l'Ilet No cent soixante-douze borné par les rues Camp, Chestnut, Joséphine et St André et mesure trente quatre pieds de face sur la rue Camp par quatre vingt-seize pieds de profondeur et

2° Une certaine portion de terre dans le Sept